

Politique de remboursement – Camps de jour Loisirs Fleuri-Est

1. Remboursement avant le début des activités

Si une demande de remboursement est faite avant l'heure de début des activités, un remboursement complet (100 %) est accordé.

Le remboursement est effectué selon le mode de paiement initial.

2. Remboursement après le début des activités

Si une demande est faite après le début des activités, un remboursement est accordé au prorata des activités restantes, duquel seront soustraits des frais administratifs de 10%. Le remboursement est effectué selon le mode de paiement initial.

Note : Dès qu'un enfant a participé au camp de jour, le droit d'inscription de la Ville de Sherbrooke n'est plus remboursable.

Cette règle s'applique également en cas d'expulsion permanente du camp de jour.

3. Procédure pour demander un remboursement

Une demande doit être faite par la **personne mandataire du compte** et transmise à Loisirs Fleuri-Est **le plus rapidement possible** par l'un des moyens suivants :

- **En personne** : à nos bureaux, durant les heures d'ouverture
- **Par courriel** : information@loisirsfleuriest.org
- **Par téléphone** : 819 821-5791 (laisser un message en cas d'absence)

La **date et l'heure** de la visite, du courriel ou du message téléphonique servent de référence pour déterminer si le remboursement est considéré **avant** ou **après** le début des activités.

4. Modalités de remboursement selon le mode de paiement

Le remboursement sera fait selon le mode de paiement d'origine. Que cela soit par carte de crédit, carte de débit, virement bancaire ou encore, en argent comptant.

5. Conformité légale

Cette politique est établie en conformité avec la **Loi sur la protection du consommateur**.